

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt, le 10 Décembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Anne-Marie GARANGE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, Mme Laure DETREZ, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Mégane PROUTEAU à M. Hugues DEVAUX MARKOV

Absent (s) :

Mme Gwendoline PICHARD

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	3 Décembre 2020
Date de l'affichage	4 Décembre 2020
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	31
Nombre de votants	32

2020 101 Subvention au CCAS 2021

Rapporteur : P. Jacqueminot

Le CCAS est un établissement public communal compétent en matière d'aide sociale et d'action sociale.

Le CCAS gère les services et équipements en faveur des différents publics : personnes âgées ou personnes en difficultés, familles, enfants (multi accueil, RPAM).

Afin d'assurer une bonne gestion et dans la mesure où le versement de cette subvention intervient dès le mois de janvier, il a été proposé depuis 2015 de fixer et de voter le montant de cette subvention en 2 temps :

- En fin d'année (n-1) vote d'un montant forfaitaire de base.
- A l'occasion du vote du budget, ajustement du montant à verser au CCAS.

En 2019, il avait été proposé, pour la subvention 2020, d'attribuer 500 000,00 € au titre de la première tranche. Ce montant a été ajusté au mois de février 2020 portant le montant total de cette subvention à 638 000 € pour 2020.

La première attribution a été votée par le Conseil municipal le 3 décembre 2019 (délibération 2019-97) pour un montant de 500 000,00 €.

Pour 2021, il est proposé de maintenir une subvention de 500 000,00 € au titre de la première tranche et d'ajuster lors du vote du budget le montant complémentaire à verser.

Pour rappel :

CA 2018 : 635 000,00 €

CA 2019 : 710 000,00 €

BP 2020 : 638 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 23 Novembre 2020,

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 500 000 € au titre de la première tranche et d'ajuster lors du vote du budget le montant complémentaire à verser.

Adopté à l'unanimité

**Pour extrait conforme,
Guidel, le 11 décembre 2020
Le Maire,
Joël DANIEL**

